



COMPTE RENDU

Conseil d'établissement n° 1 - Année scolaire 2018-2019

Réunion du : 30-10-2018, à 18h05.

Préambule

Le conseil trimestriel d'établissement offre aux représentants de la communauté scolaire la possibilité d'un échange sur la vie quotidienne et matérielle de l'établissement. L'ordre du jour est élaboré par le directeur. Celui-ci comprend en dernier point, les réponses aux questions des parents, transmises au directeur, par les représentants des parents d'élèves, une semaine avant le conseil d'établissement. Ce conseil, à caractère informatif et consultatif, couvre tous les aspects du fonctionnement de l'établissement à l'exception :

- Des méthodes et des orientations pédagogiques.
- De la nomination du personnel de l'établissement.
- De la gestion financière de l'établissement.
- Des niveaux de classes encadrés.

Les questions spécifiques concernant les enfants ou le fonctionnement d'une classe déterminée ne sont pas abordées car elles relèvent de rencontres individuelles entre parents et professeurs concernés. Chaque réunion fait l'objet d'un procès-verbal rédigé par le directeur et diffusé aux familles.

Membres du conseil d'établissement présents

Président de séance :

Mr CHOUKHA, chef d'établissement.

Représentants de l'entreprise :

Mr DENIS, directeur général SOGEA SATOM.

Mr OULACHGAR, directeur administratif et financier SOGEA SATOM.

Enseignants :

Mme RITA KOSSO (TPS-PS), Mme ABEME (PS-MS), Mme GAUDILLAT (GS-CP), Mme CREMON (CE1), Mr SENEAL (CE2-CM1-CM2), Mr CHOUKHA (6°-5°- 4°).

Représentants des parents d'élèves :

Mme BERTONECHE, Mr GALLEGO, Mme JUENGUE, Mr TREPIN.

Membres du conseil d'établissement absents

Représentants des parents d'élèves :

Mr ESONO ALO, Mr ESTEVEZ.

Ordre du jour

- I. Installation des représentants des parents d'élèves
- II. Mise à jour du règlement intérieur
- III. Effectifs au 30-10-18
- IV. Travaux d'été et de rentrée scolaire
- V. Évolutions de l'organisation pédagogique en 2018-2019
- VI. Site internet de l'établissement
- VII. Évaluations nationales CP-CE1
- VIII. APC (activités pédagogiques complémentaires)
- IX. APS (activités périscolaires)
- X. Photos de rentrée
- XI. Sorties scolaires
- XII. Actions et projets à venir
- XIII. Dates de remise des livrets scolaires et des réunions parents-professeurs du 1^{er} trimestre
- XIV. CNED (2nd degré)
- XV. Communication avec les familles
- XVI. Réponses aux questions des parents

I. Installation des représentants des parents d'élèves

Les élections des représentants des parents d'élèves ont été organisées le 29-10-18.

Conformément aux résultats des suffrages exprimés, les sièges des titulaires aux conseils d'établissement de l'année scolaire 2018-2019, ont été attribués à :

Mme Patricia Bertoneche, Mr Patrocínio Esono Alo, Mr Dino Gallego, Mme Isabelle Juengue, Mr Mario Martin Estevez, Mr Thomas Trepin.

Les sièges des suppléants ont été attribués à :

Mme Amal Almoussawe, Mr Hassan Kassir, Mme Khadija Houmam, Mme Shamira Trudelle.

II. Mise à jour du règlement intérieur

Les modifications apportées au règlement intérieur pour l'année 2018-2019 :

Article 1 : frais de scolarité et modalités de paiement

Les frais de scolarité et les modalités de paiement sont modifiés comme suit :

Le paiement des frais de scolarité s'effectue selon les modalités indiquées dans le contrat de scolarisation.

En cas de retard de paiement, l'établissement adresse à la famille trois lettres de rappel, invitant celle-ci à régulariser sa situation. En cas d'échec de la procédure de recouvrement, l'École française de Bata procède à la résiliation du contrat de scolarisation et la radiation de l'élève est prononcée.

III. Effectifs au 30-10-18

Cycle 1				Cycle 2			Cycle 3			Cycle 4			
Effectifs par niveau													
TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	6 ^e	5 ^e	4 ^e	3 ^e	Total
4	13	9	16	6	10	5	6	6	1	1	1		78
Effectifs par classe													
TPS-PS	PS-MS	GS/CP	CE1	CE2	CM1	CM2	collège			Total			
12	14	22	10		17		3			78			

Les effectifs de ce début d'année s'élèvent à 78 élèves. Un élève de moyenne section et un élève de petite section devraient être admis prochainement. Deux derniers élèves ayant rendu un dossier d'inscription sont toujours attendus.

Les deux prochaines arrivées porteront les effectifs à 80 élèves.

Cette année encore, l'équipe pédagogique a dû faire face à une rentrée des élèves au compte-gouttes, avec 40 élèves présents le jour de la rentrée des classes, puis des arrivées progressives, s'étalant sur plusieurs semaines.

Afin d'éviter la gêne occasionnée, tant pour les enseignants que pour les élèves, le directeur appelle les familles au respect du calendrier scolaire.

IV. Travaux d'été et de rentrée scolaire

Liste des travaux effectués :

- Étanchéité du toit.
- Toilettes : installation de distributeurs de savon liquide, à pousser. Installation de toilettes pour tout petit.

- Peinture : enceinte extérieure et intérieure de l'établissement, cour de récréation (zone dédiée aux élèves de maternelle), hall extérieur, salles de classe.
- Réaménagement : salle informatique, bibliothèque, salle des professeurs.
- Secrétariat : installation d'une nouvelle imprimante couleur A3/A4, révision du photocopieur A3/A4.

V. **Évolutions de l'organisation pédagogique en 2018-2019**

- Les APC (activités pédagogiques complémentaires) ont lieu désormais le vendredi de 12h à 13h.
- L'éveil à la diversité linguistique (anglais) est introduit à partir de la MS de maternelle.
Pour rappel, l'éveil à la diversité linguistique (anglais) avait été introduit en GS en 2017-2018.
- En maternelle, les réunions parents-professeurs de bilan pédagogique sont trimestrielles (et non plus semestrielles).

VI. **Site internet de l'établissement**

L'école française de Bata dispose d'un site internet. La communauté scolaire peut y retrouver les principales informations relatives à l'organisation de l'établissement.

Depuis la rentrée 2018, le site a été enrichi d'une rubrique « Vie de l'école », afin de communiquer les principales actions et les différents projets mis en œuvre par l'équipe pédagogique.

Les parents sont invités à parcourir cette nouvelle rubrique qui n'a toutefois pas vocation à rendre compte, de manière exhaustive, de toutes les actions menées au sein des classes et de l'établissement.

Lien vers le site : <https://ee.mlfmonde.org/bata-sogea/>

VII. **Évaluations nationales CP-CE1**

Ces évaluations permettent, en début d'année, de mesurer les compétences des élèves dans le domaine de la langue française et dans celui des mathématiques. Ce dispositif permet aux professeurs de CP-CE1 d'affiner la connaissance des acquis de chacun de leurs élèves, les acquis fondamentaux qui permettront d'ancrer les apprentissages pour l'année qui débute, pour les accompagner au mieux dans leurs apprentissages.

Les passations se sont déroulées durant la semaine du 24 au 28-09-18. Les enseignants ont rencontré les parents, en entretien individuel, afin de communiquer et expliciter les résultats.

VIII. **APC (activités pédagogiques complémentaires)**

Ce dispositif a débuté le vendredi 21-09-18, après une période de deux semaines d'observation et d'identification des difficultés des élèves.

Pour rappel, ce n'est pas la famille qui demande à l'enseignant une prise en charge de son enfant en APC. C'est l'enseignant, dans sa classe, qui identifie les éventuels points de difficulté et qui propose ce dispositif aux parents des élèves concernés.

15 élèves ont bénéficié d'activités pédagogiques complémentaires durant la période 1. Un point régulier sera fait avec les enseignants sur la composition des groupes et la progression des élèves.

IX. **APS (activités périscolaires)**

Elles se déroulent deux fois par semaine : le lundi et le jeudi, de 15h à 17h.

10 activités sont proposées à partir du lundi 29-10-18 : taekwondo, jeux d'extérieur, jeux de société, jardinage, chorale, théâtre, théâtre de marionnettes, jeu d'échecs, tai-chi, cinéma.

De 3 à 5 activités sont pratiquées, sur la semaine, en fonction des niveaux de classe.

Les groupes sont composés de 10 à 15 élèves, en fonction des activités.

Dans le détail :

MS/GS/CP : 5 activités (taekwondo, jeux d'extérieur, jeux de société, jardinage, chorale)

CE1 : 3 activités (théâtre de marionnettes, chorale, théâtre)

CE2/CM1 : 4 activités (théâtre de marionnettes, chorale, tai-chi, cinéma)

CM2/collège : 4 activités (danse moderne, jeu d'échecs, tai-chi, cinéma)

X. **Photos de rentrée**

Des photos de rentrée ont été réalisées, le lundi 15-10-2018. 102 photos ont été vendues au cours de cette opération.

A cette occasion, Mr MATALA EVITA Ignacio, le photographe, a été associé à la mobilisation de l'école aux côtés de l'AFM-Téléthon. Celui-ci a fait un don d'un montant de 70 000 XAF (soit 106,50 euros) à l'association, avec laquelle un contrat de partenariat avec l'école a été signé.

XI. **Sortie scolaire**

L'équipe pédagogique a profité de l'arrivée à Bata du *Mistral*, un navire de la Marine française, pour organiser une visite du bâtiment militaire, le 10-10-2018.

Les élèves concernés par cette sortie : 50 élèves de la GS de maternelle à la classe de 4° de collège.

L'établissement remercie Mr Bruno DELANNOY, le nouveau directeur des études de l'Ecole Navale de TICA, qui a aimablement proposé la visite du *Mistral* aux élèves de l'école.

D'autres sorties scolaires seront organisées au cours de l'année.

XII. **Actions et projets à venir**

- Le téléthon des français à l'étranger

Téléthon fixé au vendredi 7 décembre 2018.

L'action menée pour lever des fonds est une « course du Téléthon ». La participation à la course sera payante et chaque inscription constituera un don à l'association AFM-TELETHON. Les sommes collectées seront intégralement reversées à l'association.

- Carnaval le 22-02-19

Un défilé de Carnaval est programmé pour le vendredi 22-02-2018. Les parents seront conviés à cette action.

- Fête de la Francophonie le 23-03-19

A cette occasion, une émission webradio animée par Mr Sénécal et ses élèves, sera présentée en direct et en présence des parents d'élèves. L'émission sera ponctuée de différents spectacles : théâtre, spectacle de marionnettes, chorale.

Un planning général des actions et projets pédagogiques menés dans les classes et à l'échelle de l'établissement est en cours d'élaboration et sera communiqué lors du prochain conseil d'école.

XIII. Dates de remise des livrets scolaires et des réunions parents-professeurs du 1^{er} trimestre

Conseil de cycles 1, 2 et 3 : mardi 4 décembre 2018, à 14h30.

Remise des livrets de suivi des élèves : le jeudi 6 décembre 2018.

Date des rencontres parents-professeurs des cycles 1, 2, 3, 4 : mardi 11 décembre 2018, sur trois créneaux au choix : 14h-15h, 15h-16h ou 16h-17h.

Le directeur rappelle que les parents doivent impérativement rendre les livrets scolaires signés, à l'occasion de ces réunions parents-professeurs.

XIV. CNED (2nd degré)

L'enseignement adossé au CNED au collège se déroule sans difficultés particulières. Tous les élèves disposent d'un compte en ligne et de leurs fascicules de cours.

Pour rappel, les élèves auront deux bulletins semestriels. Un premier bulletin de notes au mois de janvier 2019, puis un deuxième bulletin, comportant la décision de passage, au début du mois de juin 2019.

Afin de faciliter le suivi du travail de leurs enfants, les évaluations corrigées sont imprimées, consultées et signées par les parents, puis archivées dans les classeurs des élèves.

XV. Communication avec les familles

Les modalités de communication avec les parents :

- Par téléphone : en cas d'accident ou de maladie d'un enfant, l'école appelle les parents de l'enfant concerné. La famille appelle l'école pour prévenir d'une absence de l'enfant.
- Par le biais du cahier de liaison : pour toutes les informations de la vie courante de la classe ou de l'école. Les mots doivent être systématiquement signés.
- Le site internet de l'école : s'y trouvent les principales informations relatives à l'organisation de l'établissement et comporte désormais une rubrique « Vie de l'école ».
- Les réunions programmées :

Réunion de rentrée scolaire (15 jours après la rentrée).

Réunions trimestrielles de bilan pédagogique

Réunions de restitution des résultats des évaluations nationales

Conseils d'école trimestriels

- Les rencontres avec un enseignant ou le directeur, sur rendez-vous.
- Les échanges rapides et informels, avec les enseignants ou le directeur, au moment de l'accueil des élèves ou à l'occasion de la sortie des classes.

XVI. Réponses aux questions des parents

Les délégués : pourquoi les structures de jeux d'extérieur dans la cour de l'école ne sont accessibles qu'aux élèves de maternelle ?

Mr Chouikha : l'espace extérieur de l'école comprend cinq zones :

- Hall extérieur (zone commune à tous les élèves).
- Aire de jeux pour enfants de 2 à 5 ans (zone dédiée aux élèves de maternelle).
- Terrain de football/basket (zone dédiée aux élèves de l'élémentaire et du secondaire).
- Terre-plein central (zone commune à tous les élèves).
- Périphérie (zone commune à tous les élèves).

L'équipe pédagogique a pris une série de mesures afin de limiter les risques d'accident durant les temps de récréation.

Ces mesures comprennent notamment, le désaturation de l'aire de jeux initialement dédiée aux élèves de maternelle et occupée, l'an dernier, par tous les élèves de l'établissement.

Les élèves de 2 à 5 ans représentent plus de la moitié de l'effectif total (43 enfants sur 78). Si l'on ajoute les élèves de CP, auxquels cet espace est également ouvert, le nombre d'élèves ayant accès à cette zone est de 49 sur 78, ce qui est considérable, relativement aux dimensions de cette aire de jeux.

Les élèves de l'élémentaire peuvent librement évoluer dans les quatre autres zones de la cour, ce qui représente les deux tiers de l'espace total.

La désaturation de la zone, originellement prévue et conçue pour des élèves de maternelle, nous a permis :

- de réduire très significativement les chutes et les télescopages entre enfants (notamment entre les plus petits et les plus grands).
- d'améliorer la visibilité et les conditions de surveillance dans cette zone, ce qui permet désormais de repérer plus aisément les comportements à risque et d'intervenir avant l'accident.
- Enfin, les structures de jeux d'extérieur ont été conçues pour supporter le poids d'enfants de 2 à 5 ans. L'utilisation de ces jeux par les élèves de l'élémentaire, a entraîné l'an dernier, des détériorations régulières de ces structures dont les éléments finissent par céder sous le poids répété des plus grands. Les ouvriers de SOGEA SATOM ont dû intervenir plusieurs fois pour réparer les détériorations occasionnées.

Enfin, l'équipe pédagogique, tire un bilan très encourageant des mesures destinées à réduire les accidents durant le temps de récréation. En effet, aucun accident n'est à déplorer durant la 1^{ère} période scolaire écoulée.

Les délégués : pourquoi le détail des achats des fournitures n'est plus communiqué aux parents ?

Mr Chouikha : par mesure de simplification, il a été décidé d'appliquer un tarif forfaitaire par niveau scolaire et d'intégrer la facture aux frais d'écolage : 20 000 XAF en maternelle, 30 000 XAF en élémentaire et 40 000 XAF en secondaire.

Ces tarifs forfaitaires n'ont pas évolué depuis de nombreuses années, malgré la hausse régulière des prix des fournitures scolaires commandées en France.

Une liste des fournitures scolaires distribuées en début et en cours d'année sera collée dans les cahiers de liaison des élèves, dans les prochains jours.

Les délégués : une personne voilée travaille au sein de l'établissement, cela ne va-t-il pas à l'encontre de la charte de laïcité MLF ? Du règlement intérieur ?

Mr Chouikha : la laïcité véhiculée par la MLF est une valeur d'ouverture, de tolérance et de respect des personnes.

Le règlement intérieur de l'école s'applique aux élèves, ainsi qu'à toute personne exerçant une fonction auprès des élèves de l'établissement (enseignants, aides maternelles, assistants pédagogiques, animateurs périscolaires, etc.)

L'agent en question n'appartient pas à l'équipe pédagogique. Il s'agit d'un collaborateur SOGEA SATOM, exerçant des activités logistiques et financières liées au fonctionnement de l'école. Son bureau, installé dans l'établissement, vise notamment à simplifier la perception des frais d'écolage, qui se fait désormais à l'école et non plus au siège de SOGEA SATOM, situé à l'extérieur de la ville.

Mr Denis, directeur général, confirme le statut de cet agent lié à l'entreprise et ajoute que SOGEA SATOM est une compagnie fortement implantée en Afrique, qu'elle porte des valeurs universelles et qu'à ce titre elle emploie des collaborateurs de toutes confessions et appartenant à de nombreuses nationalités de l'Afrique francophone. Il ajoute que l'entreprise a positionné cet agent dans l'établissement pour des questions d'efficacité de ce service logistique et financier.

Les délégués : pourquoi les horaires sont-ils condensés en matinée plutôt que répartis sur la journée ?

Mr Chouikha : Comme de nombreuses écoles situées dans des zones particulièrement chaudes (Moyen-Orient, Afrique subsaharienne, Amérique latine, etc.), l'école française de Bata pratique la journée scolaire continue, et ce, depuis la création de l'établissement en 2011. Les horaires scolaires sont adaptés à un contexte local de forte chaleur en après-midi et de journées très courtes.

A titre de référence proche, le lycée français de Malabo, établissement homologué, appartenant au réseau de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, fonctionne sur une organisation du temps scolaire exactement identique à celle de l'école française de Bata.

Les enseignants n'ont pas noté de fatigue particulière des élèves, en fin de journée. Ces derniers ont une à deux pauses journalières, en fonction des niveaux. Les activités sont variées et adaptées.

Les délégués : à quels élèves s'adresse le service de bus scolaire et quelles sont les démarches permettant d'en bénéficier ?

Mr Chouikha : l'école ne gère pas le bus. Celui-ci appartient à SOGEA SATOM.

Mr Denis, DG SOGEA SATOM : le bus est un service de l'entreprise, à destination des enfants de ses collaborateurs. Pour une question de logistique et de responsabilité, il n'est pas envisagé de proposer ce service aux particuliers.

Les délégués : est-il prévu la mise en place d'une cantine scolaire ?

Mr Denis, DG SOGEA SATOM : l'établissement n'est pas adapté pour y installer une cantine scolaire.

Les délégués : pourquoi les activités périscolaires ne débutent que fin octobre et pas dès la rentrée ?

Mr Chouikha : comme indiqué lors de la réunion de rentrée, les activités périscolaires ne débutent qu'à partir de la deuxième période, pour les raisons évoquées au point III de l'ordre du jour.

L'équipe pédagogique a besoin d'avoir des effectifs stabilisés pour être en mesure d'organiser les activités périscolaires. Particulièrement, en ce qui concerne la composition des groupes d'activité et le démarrage des

projets débouchant sur une réalisation collective (émission webradio, pièce de théâtre, spectacle de marionnettes, court-métrage, etc.). Toutes ces activités ne peuvent démarrer qu'avec des groupes complets et stables. L'intégration des élèves au fil des arrivées gênerait considérablement la mise en œuvre de ces projets.

Par ailleurs, le démarrage différé des activités périscolaires permet à l'équipe pédagogique d'organiser et de planifier l'année scolaire, tant au niveau des classes qu'à l'échelle de l'établissement. De nombreuses réunions de concertation sont programmées durant cette première période, afin d'organiser les différents projets et aménagements pédagogiques dont bénéficient les élèves, tout au long de l'année.

Les délégués : existe-t-il une alternative, autre que l'annulation, des APS lors des jours pluvieux ?

Mr Chouikha : l'annulation des APS pour cause de pluie est un fait très exceptionnel. Cette mesure s'est produite deux fois l'année passée. Suite à cette demande, les animateurs d'une activité en extérieur prévoient une activité de substitution, à l'intérieur, en cas de pluie.

Les délégués : suggestion d'activités pour les APS : atelier musical (flûte, guitare, piano) ; cours de photographie, visites extérieures (hôpitaux, entreprises) ; création de potagers, jardins ; renforcement du français pour les élèves ayant des difficultés ; atelier d'artisanat ; jeu d'échecs ; cours de natation ; cours de cuisine ; cours d'informatique.

Mr Chouikha : certaines des activités suggérées sont déjà programmées (jardinage, jeu d'échecs).

Concernant la natation, nous ne disposons pas, à Bata, de surveillant maître-nageur diplômé, condition sine qua non pour lancer l'activité.

Le renforcement du français pour les élèves ayant des difficultés : les difficultés des élèves sont prises en charge au quotidien dans les classes, lors des activités pédagogiques complémentaires (APC), les vendredis, de 12h à 13h, ainsi que dans le cadre des décloisonnements FLE, durant le temps scolaire.

En outre, de nombreuses activités, mises en œuvre dans le cadre des activités périscolaires, mobilisent par d'autres biais des compétences relevant de la maîtrise de la langue : théâtre, chorale, webradio, cinéma, etc.

Visites extérieures (hôpitaux, entreprises). A l'instar des années précédentes, l'organisation de visites scolaires est prévue, dans la limite des possibilités localement offertes. La dernière sortie organisée par l'établissement remonte d'ailleurs au 10 octobre 2018, avec la visite d'un navire de la Marine nationale française. Ces visites sont menées dans le cadre du temps scolaire.

Si des parents exerçant des responsabilités au sein de leur entreprise souhaitent nous ouvrir leurs portes et organiser une visite, leurs propositions sont les bienvenues.

Nous prenons note des suggestions émises. Il faut toutefois garder à l'esprit que de nombreuses activités périscolaires sont liées à des projets pédagogiques. Exemple : préparation de la fête de la Francophonie.

Les délégués : est-il possible à un parent d'élève d'animer une activité périscolaire ?

Mr Chouikha : si un parent a une compétence particulière susceptible d'intéresser l'école, il peut contacter l'établissement, qui examinera sa proposition.

Le directeur remercie l'assemblée et lève la séance à 20h07.

ÉCOLE FRANÇAISE DE BATA
Mission Laïque française
direction.bata@mlfmonde.org
Tél : +240 22 001 230

